



tennis.sig@bluewin.ch
www.tcsi.ch

**REGLEMENT
DU
TENNIS-CLUB DES
SERVICES INDUSTRIELS
DE GENEVE
(TCSI)**

édition 2021

I. PARKING ET CHEMIN D'ACCES

1. L'utilisation du parking du TCSI est réservée exclusivement aux ayants droit, à savoir les membres du TCSI, leurs invités, les clients du restaurant, les sponsors et autres visiteurs du TCSI. Un macaron à apposer derrière le pare-brise sera délivré à chaque membre du TCSI. **Des contrôles de stationnement seront effectués régulièrement.**
2. Le chemin d'accès au TCSI doit rester libre. Seuls les véhicules de livraison et de service ont le droit d'y circuler.
3. Un emplacement est prévu à l'extérieur du portail pour le stationnement des motos et scooters. Pour les cycles un emplacement est prévu à côté de la pagode.

II. CONDITIONS D'ACCES AUX COURTS

1. Le(a) joueur(se) est tenu(e) de se conformer à l'horaire de jeu correspondant à son type d'abonnement. Voir tableau en dernière page.
2. Le(a) joueur(se) est obligé(e) de s'inscrire par Internet avec l'application PLUGIN. Sur le site du Club, www.tcsi.ch, vous trouverez le lien respectif.

Le(a) joueur(se) choisit le(s) partenaire(s) lors de la réservation du court. Il(elle) inscrit le(s) partenaire(s), soit 1, 2 ou 3 personne(s). La réservation d'une 3^{ème} personne est prévue en cas d'impossibilité d'une personne, au tout dernier moment, de jouer. Cette personne est donc « en réserve ».

Un joueur seul ne peut en aucun cas occuper un court.

La réservation du court ne peut se faire que pour la journée de la réservation, le lendemain ou le surlendemain. Le nombre de réservations pour ces 72 heures est limité.

Les ou certains courts peuvent être impraticables, il est dès lors préférable de consulter la réservation sur l'application avant de se déplacer au club.

2. En outre, pour des raisons de visibilité, le joueur ne peut évoluer sur un court qu'après avoir placé sa carte de membre ou d'invité sur le tableau de réservation. Les cartes de membre et d'invité sont personnelles et intransmissibles.
3. A l'issue du temps de jeu (1 heure en simple comme en double, les 5 dernières minutes étant consacrées au nettoyage du court), la carte de membre devra être retirée du tableau de réservation et conservée sur soi. Pour le cas où une carte aurait été oubliée (p.ex. à domicile), l'application renseignera sur l'identité de ce joueur. Néanmoins, ceci doit rester une exception.

En cas de perte, une carte provisoire pourra être établie par le gérant du restaurant ou par le secrétariat. L'établissement d'une nouvelle carte sera facturé au membre. Elle sera gratuite pour la première fois, mais dès la deuxième, au prix de Fr. 10.— la carte.

4. Toute modification du tableau de réservation destinée à prolonger le temps de jeu est interdite. L'application Plugin renseigne sur l'occupation du court en question (noms

des joueurs(euses). Toutefois, au cas où les joueurs(euses) suivant(e)s ne seraient pas prêt(e)s à occuper le court à l'heure prévue, malgré une réservation sur l'application, les joueurs(euses) présent(e)s sur le court pourraient continuer à jouer jusqu'à leur arrivée.

5. Il est **strictement interdit** d'accéder aux courts en cas d'impraticabilité signalée par un écriteau *ad hoc* dans la pagode. D'ailleurs, aucune réservation par l'application ne peut être faite dans ce cas. Pour les réservations déjà inscrites, l'application affiche l'impraticabilité. Les réservations sont effacées et signalées aux personnes concernées par mail (message automatique). Il est conseillé de consulter l'application afin de détecter la réouverture des courts (praticabilité) lors d'une embellie.

En cas de doute, le joueur s'adressera au responsable de la maintenance (079/467.66.89), au professeur de tennis (078/870.36.80) ou à tout membre du comité se trouvant sur place.

6. Les courts peuvent en tout temps être réservés pour les tournois, les rencontres interclubs, les leçons de tennis, etc., selon les directives affichées par les responsables sur leurs tableaux respectifs ainsi que sur l'application. Les joueurs doivent se conformer à ces directives.
7. Une tenue de tennis correcte, des chaussures appropriées pour des courts en terre battue et un comportement respectueux sont exigés.
8. En cas de non-respect délibéré de ce règlement les dispositions statutaires qui conviennent seront appliquées automatiquement, afin de préserver l'intérêt du TCSI.

III. RESTAURANT « SET ET MATCH »

1. Le restaurant est un établissement public. Il est ouvert **du lundi au samedi**, du 1^{er} mars au 30 novembre 2021, **de 9h30 au plus tard à 22h30 au plus tôt, à l'exception du lundi soir, fermé dès 18h.**
Sauf dérogation accordée cas par cas par le TCSI, le restaurant ne pourra pas rester ouvert au-delà de minuit.
Le dimanche, ouvert de 9h30 à 17h.
En dehors de la saison tennistique, au mois de mars et novembre, le restaurant sera **fermé durant l'après-midi de 14h30 à 16h.**
2. Les clients du restaurant éviteront de perturber par du bruit excessif le voisinage et les utilisateurs des courts de tennis.
3. La pratique de la pétanque est interdite au-delà de 22h.
4. Le gérant du restaurant assure la vente d'articles de sport et le service de cordage de raquettes.

IV. SECTION PETANQUE

Le règlement de cette section est affiché dans la pagode.

V. COMPORTEMENT ET CIVILITE

1. Il est interdit de fumer sur les courts, dans les vestiaires, dans les toilettes ainsi qu'à l'intérieur du restaurant.
2. Les parents doivent s'assurer que leurs enfants ne perturbent pas la pratique du tennis ou l'exploitation du restaurant. Dans cette optique, ils les inciteront à utiliser l'espace de jeu qui leur est réservé.
3. Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du TCSI. Ils ne sont admis ni à l'intérieur du restaurant ni sur les courts.

MERCI DE CONTRIBUER AU RESPECT AU SEIN DU TCSI.

VI. DISPOSITION FINALE

Le présent règlement découle des statuts du TCSI. Le Comité est chargé de le faire respecter. Il fait appel au fair-play, à l'éthique et à la civilité de tous, afin d'éviter le recours à des sanctions pour sauvegarder les intérêts du TCSI et de ses membres.

HORAIRE DE JEU

CARTE

HORAIRE NORMAL	2021
	TARTEMPION Modèle
	Tennis-Club des Services Industriels de Genève

TITULAIRE

Membre du TCSI

HEURES DE JEU ET LIMITATIONS

Tous les jours de 6 à 22 h.
Peut jouer avec ses enfants.

HORAIRE SPECIAL	2021
	TARTEMPION Modèle
	Tennis-Club des Services Industriels de Genève

Membre du TCSI

- A) Du lundi au vendredi de 6 à 17 h. ;
le dimanche et jours fériés de 6 à 22 h. ;
PAS D'ACCES AUX COURTS LE SAMEDI
- B) Du lundi au vendredi de 17 h à 22 h. si accompagné par le titulaire d'un horaire normal

Carte d'invité 2021 081 (à rendre après utilisation) Membre demandeur : Nom de l'invité : Date d'utilisation Visa du club :

Invité par un membre du TCSI. Fr. 20.-- pour une heure. Carte délivrée par le gérant du restaurant

Selon l'horaire applicable au membre invitant



Membre du TCSI invitant un membre d'un autre club, tous deux étant en possession d'un Pass' tennis seniors valable. Max. 3 x par saison.

Du 1^{er} mai au 30 septembre, de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h., exclusivement les lundi, mardi, jeudi et vendredi

HORAIRE JUNIORS	2021
	TARTEMPION Modèle
	Tennis-Club des Services Industriels de Genève

Junior du TCSI

**Du lundi au vendredi : de 6 à 11h30 et de 14 à 17 h., sur tous les courts ;
les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 17 à 19 h., exclusivement sur le court N° 4 ;
le dimanche et les jours fériés : de 6 à 22 h., sur tous les courts ;
tous les jours de 6 à 22 h. sur tous les courts, à condition de jouer avec le titulaire d'un horaire normal.**